

COMPTE RENDU SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 Décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 07 décembre à 20 H, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr. Pierre LAPALUS, maire.

Présents : M. Jean-Charles CLOIX, M. Patrice DROIN, M. Pierre LAPALUS, M. Denis PARDON, M. Gilles PARDON, Mme Séverine SANGOUARD, M. Jean-Marie VIVIER et Mme Nadège VIVIER.

Excusés :

Mme Marjorie BRETAIRE pouvoirs donnés à, Mme Séverine SANGOUARD

Mme Catherine THOMAS pouvoirs donnés à Mr Jean Charles CLOIX

Mme Jocelyne THEVENET pouvoirs donnés à Mr Pierre LAPALUS

Monsieur Denis PARDON a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Procès-verbal du 20 juillet approuvé

Procès-verbal du 21 Septembre approuvé

Projet Micro Crèche

Le permis de construire est accordé.

Le dossier de la micro-crèche pour la subvention de la région est toujours incomplet des demandes de pièces complémentaires ont été reçues, une réunion avec Monsieur Sabot, pour la région, le cabinet d'architecte Arcature, et une personne du département aura lieu.

Une réactualisation du projet selon les demandes de la région pour finaliser le dossier, Une demande d'étude thermique a été faite : ABAC

Le conseil approuve à l'unanimité le projet.

L'ADMR représenté par Madame Catherine Mammesier est toujours d'accord avec une livraison prévu des locaux courant le premier trimestre 2023 Elle prendra en charges le matériel pour la mise en place de la micro-crèche.

Une création de comité de pilotage et d'une commission de suivi sera nécessaire, soit deux personnes du conseil.

La Caf doit nous envoyer les simulations sur études de 2019, une convention sera prise avec eux pour le remboursement de la PAJE.

Le maire fait part au conseil municipal des trois dossiers de candidature reçus en Mairie, à savoir : le cabinet Bureau Veritas, le cabinet SOCOTEC et le cabinet APAVE .

Il précise que la différence entre le cabinet Apave et le cabinet Bureau Veritas se fait par le nombre de visite en moins.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Retient la proposition du Cabinet Bureau-Véritas.

Et autorise le maire à signer les contrats correspondants

Logements :

Le maire présente l'actualisation du plan de travaux de la réhabilitation des deux logements au-dessus de la micro-crèche.

*Le Maire décrit les conditions pour établir le dossier de demande de subvention de subvention **DETR 2022**.*

Le Maire propose de déposer un dossier pour la réhabilitation d'un bâtiment communal, en deux logements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès de la Préfecture de Saône et Loire une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, année 2022, au taux de 40 %.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

*Le Maire décrit les conditions pour établir le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'**Appel à Projet Territoires 2022**.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès Conseil Départemental de Saône et Loire une aide financière au titre de l'Appel à Projet Territoires, année 2022, au taux de 35 %.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier.

Concernant la Maison l'ATD71 demande un projet de réhabilitation et indique toutes les aides auxquelles nous pouvons prétendre.

La Cure : Anciennement Opac, une convention d'état a été signée pour la continuation du versement de la Caf pour les bénéficiaires de l'APL.

IL reste un T2, un T1 et un garage à louer, les deux portes des garages ont été changées

Salle de Réunion Le Maire décrit les conditions pour établir le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'**Appel à Projet Territoires 2022**.

Le Maire propose de déposer un dossier pour la rénovation thermique et acoustique de la salle de réunion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès Conseil Départemental de Saône et Loire une aide financière au titre de l'Appel à Projet Territoires, année 2022, au taux de 25 %.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents utiles à ce dossier

RODP 2021:

Suivant les tarifs transmis par le SYDESL, le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2021 s'élève à 583.26 €, soit :

129.48 € pour le réseau souterrain (41.29 x 3 kms 136)

453.78 € pour le réseau aérien (55.05 x 8 kms 243)

Bulletin municipal : Les articles du comité des fêtes et des pompiers sont attendus, il n'y aura pas de vœux cette année suite à la conjoncture actuelle.

QUESTIONS DIVERSES

Charges locatives :

La provision de charges concernant le logement à Pontcharras n'est pas suffisante pour couvrir les frais réels une augmentation de 20 euros à partir du 1^{er} janvier 2022 est voté à l'unanimité par le conseil municipal.

PLUI: *52 réclamations ont été reçues, 2 à la Garde pour assainissement collectif et 1 vers Trambly pour une zone inondable, toutes les remarques ont eu des réponses.*

Le PLUI est en étude, non retoqué mais modifié sur la partie concernée il pourrait être mis en place sur le 1^{er} semestre 2022.

Pompiers: *Suite à un contrôle une demande de numérotation des bornes et de mise en couleur standard nous a été formulée. Il faudra prévoir l'achat de plaques.*

Signalisation : *Relecture des devis a été effectuée, le premier 2 traits blancs et une bande ocre au milieu, le deuxième 1 trait blanc*

pour la distance du panneau d'entrée d'agglomération à la trémie puis du monument aux Morts à la priorité chemin des Portes ; plus deux passages piétons devant l'école et la place de la Belouze.. Normalement aucun travaux n'est prévu sur la route par le département.

IL faut demander l'autorisation pour les lignes blanches à la DRIR de Cluny, nous pourrions bénéficier des amendes de police.

Un panneau de sortie d'école est évoqué, ainsi que des catadioptrés pour la signalisation des trottoirs de rétrécissement au centre bourg.

Le panneau de la CCSCMB sera mis dans l'agglomération et plus aux entrées.

Après un tour de table, le Maire lève la séance à 22h30